Eléments de l'intervention du 8 Février 2015 portant sur l'Histoire des Juifs en France .Il faut au préalable noter la difficulté de résumer 2000 ans de présence juive en France en quelques raccourcis.

Le parti-pris a été de porter le focus sur quatre grandes périodes significatives de l'évolution de ce groupe humain. Les estimations les plus hautes font état aujourd'hui d'environ 550000 Juifs en France, soit un peu moins de 1%de la population française globale. Ce qui est notable, c'est l'insertion intime de cette histoire particulière dans l'histoire générale de notre pays. Au point qu'il est possible de suivre pas à pas l'l'histoire du pays en scrutant celle de ses Juifs ; ils en sont l'image réduite mais aussi quelquefois aussi l'écho amplifié, le témoignage vivant des calamités naturelles ou des guerres, des bouleversements politiques, des mouvements sociaux, des changements de mentalités et des évolutions de la Pensée, de l'Art, de la Culture ou de la Science qui sont intervenus dans l'histoire de nôtre pays. Bien mieux, leur histoire est un révélateur de sensibilité exceptionnelle qui souvent permet de pressentir les métamorphoses qui ne s'annoncent encore que timidement. Au point que le Président de la République et le Premier Ministre ont pu affirmer solennellement il y a quelques semaines et dans des circonstances tragiques que « la France sans ses Juifs ne serait plus la France ».

1)L'Antiquité :

Depuis le début de l'ère commune, entre la Judée et ce qui ne s'appelait pas encore la France gallo-romaine existent des rapports avérés sur le plan essentiellement commercial. Mais dès le lendemain de la destruction de l'Etat Juif et de Jérusalem par les légions de l'empereur Titus en l'an 70, une immigration substantielle de Juifs semble s'être produite partout dans le Bassin Méditerranéen. C'est ce que l'on a appelé la Diaspora (la dispersion).Nous en trouvons dès lors des vestiges archéologiques, à la fin du 1°siècle, dans la vallée du Rhône, au sud d'Avignon, à Orgon Au 3°siècle, dans le Sud-Ouest, à Salignac de Pons, non loin de Cognac et au siècle suivant à Bordeaux ; ce sont des lampes à huile, des sceaux , des bagues et même des épitaphes. Ils vont former à l'est de notre pays, en Alsace et en Lorraine , à Paris et sur les bords de la Seine, dans la vallée du Rhône, dans le Sud Ouest, à bordeaux et à Bayonne de véritables communautés( traduction du mot hébraique Kahal) A partir du 4°siècle, les témoignages écrits de la présence des Juifs en France deviennent plus abondants. On découvre leurs traces aux points stratégiques, dans les grands ports, aux nœuds routiers et fluviaux, partout où se trouvent les marchés de troc et d'échange ainsi que les foires.Ils sont à Marseille qui commerce avec l'Egypte et l'Asie Mineure mais aussi à Narbonne, Auch, Ckermont-Ferrand, la Bretagne, Poitiers, Dijon, Troyes en Champagne. Ils s'installent le long des vallées fluviales à Toulouse, Arles, Avignon, Uzès, Mâcon, Châlons, Bourges, Orléans, Metz, Tours. Tous ces points d'appui servent de relais à un réseau commercial qui pousse ses ramifications jusqu'en Rhénanie, en Espagne ou en Italie et en Angleterre.

Les commentaires des écrivains et des historiens de l'Antiquité montrent bien l'extrême, l'exceptionnelle dispersion du peuple juif. « Il n'est pas aisé de trouver un endroit sur la Terre qui n'ait reçu cette race » écrit le fameux géographe grec Strabon..Cette forme de prospérité a entrainé immédiatement des réactions d'hostilité et de jalousie populaires qui se sont manifestées bien avant la propagation et l'installation du christianisme. Cicéron, Ovide ,Pétrone, Suétone, Pline l'Ancien leur lancent des flèches acérées. Un historien aussi sérieux que Tacite écrit qu'ils sont les descendants des lépreux et qu'ils vénèrent des têtes d'ânes.Sénèque les appelle « l'abominable nation ». »Ils ont un

culte, des lois particulières, écrit Juvénal, ils méprisent les hommes ». Cette haine tenace poursuivra les Juifs tout au long des siècles de façon totalement irrationnelle.

2)Le Moyen-Age.

Autant de conciles, autant de prescriptions visant les Juifs de ce qui peut désormais s'appeler la France. L'accusation majeure qui s'attache au peuple juif est celle de deicide. C'est le premier concile œcuménique de Nicée qui en 325, sous le règne de l'empereur Constantin, nouvellement converti, a consacré l'accusation de deicide contre le peuple juif. Pendant longtemps les cultes juif et chrétien ont présenté de nombreuses similitudes ; l'Eglise a donc dû lutter avec obstination pour affirmer leur différenciation avec des interdits nombreux et variés, des mesures vexatoires et discriminatoires, de véritables extorsions de fonds maffieuses, des rapines, des pogroms et des massacres avec l'aide hystérique d'une populace chauffée à blanc par des prêches enflammés. Le danger se fait terriblement menaçant avec la passion mystique qui embrase l'Occident chrétien et qui , en vagues successives, porte les légions des Croisés vers la Terre Sainte. Le 26 Novembre 1095 à l'occasion du Concile de Clermont-Ferrand, le pape Urbain II appelle les Chrétiens à la Croisade contre les Turcs. La foule qui s'ébranle vers la lointaine Jérusalem fantasmée pour la reconquête du Tombeau du Christ est un mélange bigazrré de mystiques sincères et d'aventuriers de tout poil, chrétiens transportés par leur foi, soulevés d'enthousiasme par les prédications, vagabonds, hommes de sac et de corde et semi-brigands. La sec onde Croisade établit le principe de la sévère ponction financière des Juifs pour les faire participer au moins par leur argent à l'expédition guerrière des Chrétiens. Par exemple la fameuse controverse épistolaire entre Pierre de Cluny, ennemi acharné des Juifs et Bernard de Clairvaux, leur ardent défenseur, nr porte finalement que sur l'importance de leur contribution financière et matérielle. En 1171, une série d'accusations de meurtres rituels à Blois et Rouen contribuera à pousser les Juifs à fuir vers le Sud. En 1182, Philippe Auguste promulgue un décret d'expulsion qui rappelle aux Juifs leur situation précaire. On estime à 100000 le nombre de bannis qui s'éparpillent dans tous les territoires limitrophes du royaume de France. La stratégie du roi est claire. « Vous pouvez revenir, dit-il, mais payez le droit de votre retour. Vous avez été chassés après que je vous ai dépouillés , mais maintenant je suis prêt à vous considérer à nouveau mes fidèles sujets ; revenez dans mon giron , mais ouvrez vos escarcelles ». La méthode est habile et d'un cynisme parfait et sera utilisée maintes fois tout au long du Moyen-Age. Les conciles ont accablé les Juifs de multiples restrictions et interdits. Ils ne peuvent posséder ni cultiver de terres ; ils sont souvent artisans mais les corporations les excluent car trop jalouses de leurs pouvoirs. Ne leur reste que la brocante et le commerce et la plus vile des activités condamnée par l'Eglise et interdite aux Chrétiens, le prêt à intérêt Ils habitent des quartiers clos d'où l'on ne peut sortir à la nuit tombée( les carrières ou les juiveries ; à Toulouse le quartier des Carmes et la rue Jouxt-Aigues)°. Le ghetto en tant que tel fera son apparition ,à Venise au 15°siècle. Ils portent des signes distinctifs sur leurs vêtements (rouelle jaune, couleur de la trahison de Judas, chapeau pointu). O n sculpte au tympan des cathédrales la Synagogue sous la forme d'une femme à la lance brisée( signe de son pouvoir aboli) et les yeux bandés (aveugle à la vérité du Christ).

Les seigneurs de Toulouse, Montpellier, Béziers, Narbonne ne se départiront pas d'une attitude relativement tolérante à l'égard de « leurs Juifs » malgré des coutumes hostiles instaurées à leur encontre. On prit l'habitude de les soumettre à des vexations qui s'inscrivaient comme des rites au calendrier chrétien. Il s'agissait essentiellement de rappeler au peuple de la religion du Livre sa situation particulière au milieu du peuple chrétien et la malédiction qui s'attachait à son destin. A

Béziers, il était de coutume de jeter des pierres aux Juifs et de les poursuivre le jour des Rameaux. A Toulouse, ils recevaient de la main d'un notable recouverte d'un gantelet de fer un soufflet en plein visage le Vendredi Saint devant la cathédrale Saint-Etienne pour venger le Seigneur en souvenir de ceux qui l'outragèrent pendant son chemin de croix. Cette cérémonie, appelée colaphisation, fut plus tard compensée par une taxe acquittée auprès du chanoine de Saint-Sernin.

3)La Révolution Française et l'Empire.

L'émancipation des Juifs désigne l'accès au statut de citoyen compris comme un ensemble de droits et de devoirs. Au sens strict, l'usage du terme « émancipation » dans cette acception politique est un anachronisme, les contemporains recourant volontiers à la notion de « régénération » Ce terme désigne le long processus par lequel les Juifs s'acheminent dans toute l'Europe vers l'égalité civique, selon des rythmes et des chronologies différenciées. Le terme lui-même est porteur d'une forte charge symbolique et dramatique puisqu'il donne à entendre l'idée d'affranchissement, l'idée d'une privation antérieure radicale de droits. La France est le premier Etat à reconnaitre aux Juifs les droits entiers du citoyen, si l'on excepte les tout jeunes Etats-Unis d'Amérique. Cette émancipation résulte d'un processus contenu dans une chronologie serrée entre 1789 et 1791. On compte environ 40000 Juifs dans la France de 1789 établis partout dans le royaume avec des zones plus peuplées à Paris, en Alsace, dans le Sud Ouest et le Sud Est.

Du côté des origines intellectuelles, l'interrogation sur l'impact des Lumières et sur l'émergence de l'idée de tolérance en Europe s'impose.

Montesquieu choisit ainsi la figure d'une jeune fille juive condamnée au bûcher par l'Inquisition portugaise pour dénoncer l'intolérance religieuse dans l'Esprit des lois..

De Rousseau chacun connait la profession de foi du Vicaire Savoyard insérée dans « L'Emile ou de l'Education dans laquelle le philosophe fait dire à ce prêtre « QU4ON NE POURRA PRENDRE EN COMPTE LA VOIX DES Juifs qu'ils n'aient un état libre , des écoles, des Universités où ils puissent parler et discuter sans risques ».

Les propos de Diderot partout dans son œuvre sont plutôt bienveillants à l'égard des Juifs

Le cas Voltaire continue de faire couler beaucoup d'encre parce qu'il apparait paradoxal ; il est à la fois le champion de la tolérance ( n'oublions pas sa défense célèbre du toulousain Calas)) et un ennemi acharné des Juifs et du Judaîsme en tant qu'il représente de façon emblématique la religion et ses superstitions.

Le débat sur l'émancipation .démarra le 23 Décembre 1789 et il fallut attendre les derniers jours de l'Assemblée Constituante le 27 Septembre 1791 pour que, en particulier grâce à la détermination de l'Abbé Grégoire. les Juifs deviennent citoyens à part entière

La mise en œuvre de la politique de Napoléon 10 ans plus tard à l'égard des Juifs s'inscrit tout d'abord dans une entreprise majeure de redéfinition des rapports entre l'Etat et les cultes.. Si la signature du Concordat de 1801 est présentée comme une réconciliation nationale dépassant la fracture révolutionnaire, la démarche de l'Empereur répond surtout à un souci politique d'asseoir son pouvoir et l'ordre social. Les Articles Organiques de 1802 qui organisent les cultes catholique et protestant, illustrent la volonté impériale de soumettre les Eglises au contrôle de l'Etat. Il s'occupera

des Juifs un peu plus tard. Il convoque une assemblée de notables juifs du 26 Juillet 1806 jusqu'en avril 1807 dans la chapelle Saint-Jean attenante à l'Hôtel de Ville de Paris. Cette assemblée doit répondre à 12 questions ; les premières portent sur la compatibilité des lois religieuses et civiles en matière matrimoniale, sur l'existence de la polygamie et du divorce, sur la liceité des mariages entre Juifs et Chrétiens. Les Juifs considèrent-ils les Français comme leurs frères, regardent-ils la France comme leur patrie ? Suivent des questions sur le rôle et la désignation des rabbins ainsi que les prescriptions de la loi juive sur l'usure. Les Juifs présidés par Abraham Furtado, un négociant bordelais , répondent que « dans tous les temps, les Juifs se sont fait un devoir de se soumettre aux lois de l'Etat et que depuis la Révolution, ils n'en ont point reconnu d'autre ainsi que tous les Français » affirmant un attachement jaloux et jamais démenti jusqu'ici ,aux acquis de l'émancipation et au principe talmudique selon lequel la loi du pays est la loi(Dina de malkhouta dina).

Napoléon, avec son goût de la pompe et des symboles antiques, décide de convoquer un Grand Sanhédrin comportant 71 membres, rabbins et laics. Le 17 Mars 1808, l'Empereur publie 3 décrets concernant les Juifs , à l'instar des Articles Organiques et décide la création des Consistoires en France. C'est à partir de cette année qu'une prière particulière est lue en chaire dans toutes les synagogues pour la République Française le Chabbat.

4)De l'Affaire Dreyfus à la Shoah

Lorsque le Capitaine Alfred Dreyfus fut injustement accusé en 1894 on assista à la conjonction de toutes les forces réactionnaires du pays et de tous les sentiments négatifs qui pouvaient prévaloir dans une Nation qui ne s'était pas encore remise de sa défaite de 1870 et restait les yeux fixés sur « la ligne bleue des Vosges ». L'antisémitisme violent qui se développa eut essntiellement comme but et partiellement comme conséquence de remettre en cause l'émancipation sociale des Juifs. Un déchainement de passion antisémite se produisit pendant la cérémonie de dégradation du capitaine le 5 Janvier 1895. On sait par ailleurs que Theodor Herzl qui suivit en tant que journaliste la cérémonie pour le compte du grand journal viennois Neue Freie Presse dont il était correspondant à Paris, fut bouleversé par le spectacle de la foule hystérique hurlant la haine meurtrière des cJuifs. La révélation qu'il en reçut devait le pousser à écrire « L'Etat Juif », l'ouvrage qui servit de base au sionisme politique d'émancipation nationale. Des émeutes éclatèrent après le fameux « J'Accuse » d'Emile Zola , paru dans le journal L'Aurore en Janvier 1898 et battirent leur plein pendant la campagne d'intimidation qui se développa avant le Procès de Rennes en 1899.

Pour les Juifs , la catastrophe annoncée ne se produisit finalement pas mais la victoire de la Justice et de la Vérité acquises difficilement laissa un sentiment de trahison et d'amertume. L'Affaire leur rappela que leur sort demeurait inéluctablement précaire. Une autre de ses conséquences est l'apparition un peu plus tard dans les Lettres Françaises d'une littérature proprement juive dont les premiers représentants, André Spire, Edmond Fleg ou Marcel Proust, avaient été des combattants de la première heure.

Avant le 10 Mai 1940, pendant les 8 mois de la « drôle de guerre », les Juifs français, étrangers, apatrides mènent une vie difficile dans une ambiance pesante et hostile. Les juifs allemands immigrés sont à la déclaration de guerre comme ressortissants d'une puissance ennemie et internés dans des camps comme celui du Récébédou. Pourtant, nombre d'entre eux et Thomas Mann, l'un des premiers, pourtant non juif, rapportaient déjà ce qui se passait au-delà du Rhin. Mais citoyens à part entière, les juifs français l'étaient légalement et moralement malgré les journaux et les

mouvements antisémites qui crachaient leur haine..A la déclaration de la guerre le 2 Septembre 1939, tandis que les Français rejoignaient leurs unités, un appel avait été lancé par l'Union des Mouvements de jeunesse juive en France. « Au nom des milliers de jeunes juifs étrangers adhérant à notre mouvement., nous nous déclarons prêtsà nous ranger aux côtés de l'armée de notre pays qui nous a généreusement accueillis sur son sol ».

On estime à près de 40000 le nombre de volontaires engagés dans le 21°, 22° et 23° régiments de volontaires étrangers, les 11°et 12régiments de Marche de la Légion Etrangère, les unités de Pionniers, etc.. A partir de l'armistice du 27 Juin 1940, les prisonniers juifs simples soldats partent dans les Stalags, les officiers juifs seront regroupés dans l'Offlag de Lûbeck.

La mise hors la loi, hors la vie des Juifs va s'effectuer par étapes. Comme le déclarait l'historien J.P.AZEMA ,étudiant la législation anti-juive du Régime de Vichy : »Ce qui est déconcertant pour l'esprit, ce qui apparait monstrueux, comme l'image d'un animal contrefait, ce sont les lois d'exception, les arrêtés, toute une règlementation officielle et circonstanciée qui, sur le ton impersonnel des textes juridiques avec la minutie précise inhérente aux législations, décrète, sans aucune raison, l'isolement, l'ostracisation, l'humiliation, le dépouillement, la spoliation et l'abaissement de quelques centaines de milliers d'êtres humains qui avaient eu le malheur d'être nés juifs ». Dès l'automne 1940, on constate la collaboration constante et zélée, on pourrait presque parler de concurrence, entre les mesures prises par le régime de Vichy et les autorités d'occupation. Le 3 Octobre 1940, voilà la déclaration du Maréchal Pétain : »Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat Français °, le Conseil des Ministres entendu, décrétons le statut des Juifs ».. Beaucoup plus étendu que l'ordonnance allemande du 27 Septembre 1940 , il va bien au-delà des décisions qu'elle stipulait, déblaye largement les vois de la persécution, de la répression et de la traque et se fonde sur la notion de race et non plus de religion ; est regardée comme juive toute personne issue de 3 grands-parents de race juive. Devançant les ordres allemands, il énumère les fonctions publiques et mandats incompatibles avec la qualité de juif. L'épuration vise l'Education Nationale, le secteur médical, le monde du journalisme, la recherche scientifique, l'ensemble du secteur juridique, le cinéma, l'édition, la radio, la publicité. Les Juifs sont exclus peu à peu de toute vie économique avec « l'aryanisation » de leurs entreprises et de leurs biens.

La « Solution Finale »,cynique euphémisme employé par les Nazis pour désigner l'extermination systématique des Juifs se traduit très tôt dans les faits en France. Arrestations, internements, spoliations, déportations ont lieu avant même que la formule scientifique en fût inventée en Janvier 1942, lors de la Conférence de Wannsee et que l'application à la France en eût été décidée à Berlin en Juin de la même année. La France devait fournir pour l'extermination 100000 Juifs des 2 sexes. En raison de la Fête Nationale du 14 Juillet, les grandes rafles du Vel 'd'Hiv de sinistre mémoire ont lieu les 16 et 17 Juillet 1942, organisées par la Police et la Gendarmerie Françaises. Les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances de Vichy ; 3131 hommes, 5082 femmes, 4051 enfants, un total de 12884 au lieu des 22000 attendus. Dans toute la France, les rafles de l'été 1942 émurent profondément la population et suscitèrent des réactions d'indignation. Monseigneur Saliège à Toulouse, Monseigneur Théas à Montauban, le Pasteur Boegner, dénoncèrent en chaire ces horreurs. Les réseaux de sauvetage d'enfants se développèrent dans les couvents, des hommes courageux sauvèrent , souvent au péril de leur propre vie ou celle de leurs familles des milliers de Juifs aux abois. Ils furent nommés par l'Institut Yad Vashem à Jérusalem, « Les Justes parmi les Nations ». Partout dans l'Europe occupée, les Juifs participèrent largement aux réseaux de

Résistance( par exemple à Toulouse l'Organisation Juive de Combat ou la MOI, citons Marcel Langer décapité à la prison Saint-Michel )

La tragédie juive de 1939 à 1945 s'inscrit dans l'histoire du peuple français comme l'une de ses pages les plus sombres, cendres et larmes mêlées, lâcheté la plus vile et héroisme le plus noble. Cette période suscite toujours autant de passions 70 ans après, mais le Président Chirac l'a parfaitement exprimé dans l'un de ses discours de commémoration de la Rafle du Vel' d'Hiv et d'hommage aux Justes : « La France des Droits de l'Homme a commis l'irréparable, mais elle a aussi su trouver dans ses valeurs profondes le courage et la dignité de ne jamais vivre à genoux ».

NOUS ,JUIFS DE2015 SOMMES VISCERALEMENT ATTACHES A LA CITOYENNETE, AUX VALEURS DE LA REPUBLIQUE DE LIBERTE, D'EGALITE ET DE FRATERNITE. NOUS NOUS BATTRONS AVEC DETERMINATION POUR QUE LE RESPECT MUTUEL, LA TOLERANCE ET LE VIVRE ENSEMBLE SOIENT DES REALITES QUI ECLAIRENT LA FRATERNITE ET L'ALTERITE.

COMME LE DIT LE PHILOSOPHE EMMANUEL LEVINAS : « L'AUTRE M'EVEILLE A LA CONSCIENCE ET JE DOIS TOUJOURS ETRE LE GARDIEN DE MON FRERE ».

ROGER ATTALI ,VICE-PRESIDENT DU CRIF MIDI-PYRENEES